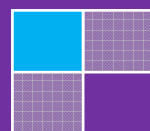
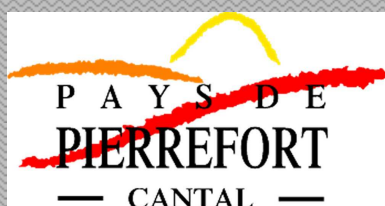


2011

GUIDE DES ACTIONS ET DES SERVICES

de la Communauté de Communes du Pays
de Pierrefort



La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort qui regroupe nos douze communes exerce son action dans différents domaines d'activités qu'il paraît souhaitable de porter à la connaissance des élus, des partenaires mais aussi de nos habitants.

C'est pour cela qu'il m'a semblé nécessaire de recenser, au travers de ce guide, l'ensemble des aides et services que notre collectivité apporte sur son territoire.

Je forme le vœu que ce document soit pour tous un outil de travail pour vos dossiers et une aide dans votre quotidien.

Ce répertoire est appelé à évoluer en fonction des adaptations ou modifications et sera mise en ligne sur le site internet de notre collectivité.

Bien sûr les services de la Communauté de Communes sont à votre disposition pour tout renseignement ou information dont vous auriez besoin.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

*Louis GALTIER
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Pierrefort*

SERVICES
SOCIAUX

- Portage de repas
- Téléassistance
- Transport à la demande
- Relais Petite Enfance Itin'éveil
- Contrat Enfance Jeunesse - Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SERVICES
TECHNIQUES

- Collecte des ordures ménagères
- Déchèterie
- Collecte des encombrants
- Mini-pelle

SERVICES
CULTURELS

- Médiathèque
- Ballade culturelle

SERVICES
ADMINISTRATIFS

- Maison des services
- Subventions forfaitaires
- Subvention sur demande

SERVICES
ANIMATIONS

- Halle d'animation
- Prêt de matériel de sonorisation
- Prêt de chapiteaux
- Prêt de vidéoprojecteur
- Prêt de podiums
- Contrat Educatif Local - Aide aux transports

OFFICE DE
TOURISME

- Accueil et animations touristiques
- Animations sportives et de découverte

VIE
ECONOMIQUE

- zone artisanale

SERVICES SOCIAUX

PORTAGE DE REPAS

- OBJET** La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a signé une convention avec La Maison de Retraite de Pierrefort afin d'assurer un service de portage de repas à domicile.
La Maison de Retraite assure la préparation des repas qui sont portés à domicile par un agent social de la Communauté de Communes.
- BENEFICIAIRES** Les personnes âgées ou handicapées habitant sur le territoire de la Communauté de Communes.
- CONDITIONS**
- Un plateau-repas comprenant le repas de midi et du soir peut être servi quotidiennement ou occasionnellement.
 - Le portage s'effectue le matin.
 - Pour réchauffer les repas, un micro-onde est mis gratuitement à votre disposition.
 - Le prix du plateau est de 9 € comprenant le repas du midi et du soir + 3,50 € de frais de livraison ce qui fait 12,50 € par jour
- MODALITES** La réservation doit se faire auprès de la Maison de Retraite La Mainada de Pierrefort au 04 71 23 69 30



SERVICES SOCIAUX

TELEASSISTANCE

- OBJET** La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a signé une convention de Télésécurité des personnes avec l'Association Présence Verte d'Aurillac.
Ce service est susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes, soit âgées, soit handicapées en permettant aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes.
- BENEFICIAIRES** Les personnes âgées ou handicapées habitant sur le territoire de la Communauté de Communes.
- CONDITIONS**
- La Communauté de Communes prend en charge le droit d'entrée de 61 € pour tout administré souscrivant à un abonnement téléassistance.
 - L'abonné devra régler auprès de Présence Verte les frais d'abonnement mensuels s'élevant à 25 € par mois.
- MODALITES** La réservation doit se faire auprès de l'Association Présence Verte à Aurillac au :
04 71 64 48 53



SERVICES SOCIAUX

TRANSPORT A LA DEMANDE

OBJET	<p>La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a une convention de transport à la demande avec le Conseil Général du Cantal depuis 1996.</p> <p>Ce système de transport a pour vocation de permettre à la population de la zone desservie de bénéficier d'un service de transport public minimum, et d'accéder aux services et commerces locaux.</p> <p>Ce service comporte 4 circuits qui permettent aux habitants du territoire de la Communauté de Communes de se rendre à Pierrefort tous les mercredis matin.</p>
BENEFICIAIRES	Toutes personnes habitant sur le territoire de la Communauté de Communes
CONDITIONS	La personne empruntant ce service doit régler la somme de 5 € représentant l'aller-retour à Pierrefort
MODALITES	La réservation doit se faire auprès du transporteur, Monsieur Christian PLAGNE au 04 71 23 36 41.



SERVICES SOCIAUX

RELAIS PETITE ENFANCE ITIN'VEIL

OBJET En partenariat avec le Conseil Général, la CAF, la MSA, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort accueille l'association Ludobus et son Relais Petite Enfance Itin'éveil sur son territoire.

C'est un lieu neutre et gratuit s'adressant aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles agréées et candidates à l'agrément, ainsi qu'aux enfants.

Il a pour missions :

- d'écouter, informer et conseiller les familles et les assistantes maternelles dans le domaine de la petite enfance (modes de garde, démarches pour employer une assistante maternelle, droits et devoirs de chacun face à la Convention Collective...)
- Mettre en place et animer des ateliers d'éveil à destination des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent (Parents, Assistantes Maternelles, autres...).

L'atelier d'éveil a lieu les mardis après-midi de 15h à 16h30 tous les 15 jours (sauf vacances scolaires). Il est animé par une éducatrice de jeunes enfants qui propose un espace de jeux, fournis par la Médiathèque départementale, ainsi que des ateliers art plastique, motricité ou bien des sorties accompagnées ou encore des manifestations festives...

BENEFICIAIRES Les assistantes maternelles et les familles.
Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent.

CONDITIONS Accès gratuit

MODALITES Pour les permanences informations, prendre rendez-vous au préalable au 04.71.63.31.17 ou 06.48.64.38.81. Les rendez-vous ont lieu soit le matin, soit avant l'atelier d'éveil.



SERVICES SOCIAUX

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

- OBJET** Conscients que la mise en place d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse est importante afin de maintenir voire d'accueillir de nouvelles populations, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort ont décidé de signer un contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.
- C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il est signé de manière rétroactive pour 4 ans (2010-2013).
- Parallèlement, la Communauté de Communes a conclu une convention de partenariat avec l'Association Familles Rurales du Canton de Pierrefort qui a accepté de prendre en charge l'organisation et la gestion du Centre de Loisirs.
- Le Centre de Loisirs est ouvert 5 semaines durant l'été.
- BENEFICIAIRES** Les enfants de 3 à 14 ans
- CONDITIONS** Prestation à la demi-journée ou à la journée - tarif selon quotient familial
- MODALITES** La réservation doit se faire auprès de l'Association Familles Rurales du Canton de Pierrefort - Renseignements et programme à l'Office de Tourisme du Pays de Pierrefort au 04.71.23.38.04.



SERVICES TECHNIQUES

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- OBJET** Dans le cadre de ses compétences propres, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort prend en charge depuis 1997 le ramassage des ordures ménagères sur tout son territoire.
- BENEFICIAIRES** Les habitants de la Communauté de Communes
- CONDITIONS** Les ordures recyclables et non recyclables doivent être apportées aux emplacements prévus à cet effet.
- Les ordures recyclables (cartons, bouteilles en plastiques, journaux...) doivent être directement placées dans les containers jaunes sans auparavant les mettre dans des sacs en plastiques.
 - Les ordures non recyclables doivent quant à elle être placées dans les bacs verts.
 - Des containers à verre sont aussi implantés sur tout le territoire.
- MODALITES** Les lundis, mardis et mercredis, les agents en charge de ce service procèdent à l'enlèvement des déchets non recyclables tandis que les jeudis et vendredis, ils procèdent à l'enlèvement des déchets recyclables.
Ces déchets sont ensuite amenés au Syndicat des Cramades à Saint-Flour où la Communauté de Communes verse 35.00€ par tonne de déchets non-recyclés afin que ceux-ci soient traités. (30 € jusqu'au 31/12/2010)



SERVICES TECHNIQUES

LA DECHETERIE

OBJET Dans le cadre de ses compétences propres, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort prend à sa charge depuis 2006 la collecte des ordures ménagères.

BENEFICIAIRES Les habitants de la Communauté de Communes

CONDITIONS Sept bennes sont à disposition :

- les cartons,
- la ferraille,
- les déchets verts,
- les gravats,
- les encombrants,
- le bois
- et les plastiques agricoles recyclables.

D'autres déchets sont aussi acceptés :

- les déchets d'équipement électriques et électroniques,
- les déchets chimiques,
- les bouchons en plastiques,
- les batteries et les piles,
- le textile,
- les seringues...

Attention : les pneus sont quant à eux refusés. (voir avec les vendeurs de pneus qui devraient les reprendre)

MODALITES La déchèterie est ouverte de 15h à 18h le lundi et vendredi, de 16h à 18h le mercredi et de 8h à 12h le samedi.



SERVICES TECHNIQUES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- OBJET** Dans le cadre de ses compétences propres, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort prend à sa charge la collecte des encombrants.
- BENEFICIAIRES** Les habitants de la Communauté de Communes
- CONDITIONS** Sont concernés par cette collecte :
- La petite ferraille
 - Les encombrants : matelas, canapé, moquette, bois traité ou peint, laine de verre, mobilier à dominance non métallique, matériel hi-fi et informatique (sauf unité centrale), polystyrène, plastiques non recyclables (jouets), ficelles agricoles, sacs d'engrais de 500 kgs
 - Divers : cartouches d'encre, téléphones portables, batteries, piles
- MODALITES** La collecte est organisée une fois par an dans chaque commune. Les dates et les heures de passage font l'objet d'une publicité quelques jours avant la collecte.



SERVICES TECHNIQUES

MINI-PELLE

OBJET	La Communauté de Communes loue sa mini-pelle, avec le chauffeur, en vue d'effectuer divers travaux.
BENEFICIAIRES	Les Communes membres de la Communauté de Communes
CONDITIONS	Réservation à l'avance Prix : 150 € la demi-journée et 250 € la journée.
MODALITES	Réservation à la Maison des services ou au 04.71.23.23.54



SERVICES CULTURELS

PRÊT DE LIVRES OU DOCUMENTS

- OBJET** La médiathèque du Pays de Pierrefort est ouverte depuis Février 2009.
Elle est située au 1 Rue du Carreau à Pierrefort.
Il est possible de consulter et d'emprunter des livres, des CD, des DVD, des cassettes vidéo, des jeux pour les enfants et d'avoir accès aux ordinateurs.
Une salle d'exposition est également au service de la population avec des expositions sur différents thèmes qui vous sont présentées tout au long de l'année.
- BENEFICIAIRES** Les habitants de la Communauté de Communes et toute autre personne extérieure au territoire.
- CONDITIONS** Un abonnement à la médiathèque a été mis en place depuis le 1^{er} Janvier 2010 à savoir :
- 8 € pour une personne seule habitant sur le territoire de la Communauté de Communes
 - 15 € pour une famille de la Communauté de Communes
 - 10 € pour une personne extérieure au territoire de la Communauté de Communes
 - 18 € pour une famille extérieure au territoire de la Communauté de Communes
 - 5 € pour un touriste
- Cet abonnement vous permet d'emprunter des ouvrages et des jeux tout au long de l'année.
- MODALITES** La médiathèque est ouverte les mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Renseignements au 04.81.91.50.92



SERVICE CULTUREL PROGRAMMATION DE SPECTACLES

BALLADE CULTURELLE

- OBJET** Au terme de huit années de Convention de Développement Culturel (2002-2009) avec Conseil Général du Cantal riches en projets, la Communauté de communes est soucieuse de continuer à placer le développement culturel comme un levier du développement local.
- Aussi, en tenant compte de l'expérience acquise, la Ballade Culturelle souhaite développer et affiner sa mission pour favoriser « l'expérience de l'art » dans le « vivre ensemble » pour la population la plus large possible toute l'année sur le territoire.
- La démarche s'inscrit dans la préoccupation de l'intérêt général et d'une relation de proximité avec la population au travers :
- une programmation d'une saison culturelle avec des spectacles pour la jeunesse, du théâtre, de la musique, de la danse, des spectacles de contes, des lectures et des actions d'accompagnement : ateliers artistiques, lectures dans les écoles et au collège.
 - le soutien et l'accompagnement des autres projets culturels du territoire : classes à parcours artistique et culturel, ateliers de pratique artistique, projets fédérateurs au collège.
- BENEFICIAIRES** Les communes, les écoles et le collège du Pays de Pierrefort
- CONDITIONS** Entrées aux spectacles : Adultes : 8 € ; Enfants : 3-18 ans : 3 €, carte d'abonnement adulte 3 spectacles : 20 €.
- MODALITES** Programmation d'octobre à juin.
- Spectacles validés par le réseau « scènes en partage » dans le cadre de la convention de développement culturel avec le Conseil Général du Cantal.
 - conventions d'accueil signées par les communes d'accueil.
- Renseignements au 04.81.91.50.93
-



SERVICES ADMINISTRATIFS

MAISON DES SERVICES

OBJET	<p>La maison des services est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services publics. Elle est fondée sur un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés.</p> <p>Conçue pour faciliter la vie quotidienne des habitants-usagers, conçue comme un espace de rencontre ouvert à tous, la Maison des Services développe une logique de service de proximité.</p> <p>En offrant en un lieu unique l'accès à des services émanant des collectivités locales, de l'Etat, d'organismes sociaux, d'associations... la maison des services permet d'améliorer la proximité et l'accessibilité des services d'intérêt général.</p> <p>C'est avant tout une démarche qui vise à</p> <ul style="list-style-type: none">◆ simplifier les démarches des usagers grâce à la polyvalence de l'agent d'accueil◆ contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale en animant le territoire.◆ développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires ruraux et au maintien des services publics. <p>La Maison des Services est labellisée « Relais de Service Public » depuis le 22 octobre 2010.</p>
BENEFICIAIRES	Tout public
SERVICES	<ul style="list-style-type: none">◆ L'organisation de permanences physique ou par visio accueil. Un calendrier mensuel est diffusé dans les communes membres et publié dans la presse <p><u>Liste des organismes partenaires :</u> La Trésorerie de Pierrefort/Chaudes-Aigues La Mission Locale des Hautes Terres L'I.N.F.A. Le Conciliateur de justice Le Pôle emploi L'ASeD (Association de Services à Domicile) La Caisse d'Allocation Familiale du Cantal La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cantal</p> <ul style="list-style-type: none">◆ L'accès gratuit à une salle informatique équipée de 3 ordinateurs dotés de logiciels bureautique, avec accès illimité à Internet et du wi-fi. L'accès aux jeux est autorisé uniquement le mercredi de 14h à 17h et les après-midi pendant les vacances scolaires. Leur utilisation est gratuite, seules les sorties papiers sont payantes. <ul style="list-style-type: none">◆ Des infos, des petites annonces, des services<ul style="list-style-type: none">- Emploi, Formations : affichage des offres d'emplois du Cantal, de la Lozère et du Nord Aveyron, Offres de formations, Validation des acquis de l'expérience, Bilan de compétences....- Petites annonces offres de services, covoiturage, logement...N'hésitez pas à les déposer nous nous chargeons de les diffuser !- divertissements : programme du Prisme, du Zénith, des cinémas, de la Ballade Culturelle- Photocopies N/B et couleur
MODALITES	Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 Tél : 04.71.23.23.54 - infos@paysdepierrefort.com



SERVICES ADMINISTRATIFS

SUBVENTIONS FORFAITAIRES

- OBJET** Lors du vote du budget primitif, la communauté de communes du Pays de Pierrefort octroie des aides forfaitaires à différentes associations ou organismes qui œuvrent sur le territoire.
- BENEFICIAIRES** C'est le cas pour :
- l'Office de Tourisme du Pays de Pierrefort qui bénéficie d'une aide au fonctionnement de 12.371 €/an
 - l'école de foot de Pierrefort : 458 €/an
 - l'association sportive du Collège : 458 €/an

 - Une aide forfaitaire de 40 €/ élève est également versée pour les élèves de 3^{ème} du collège de Pierrefort habitant sur le territoire de la Communauté de Communes.

 - De même une aide forfaitaire de 50 € par élève issu du territoire de la Communauté de Communes est versée au Lycée Agricole de Saint-Flour pour l'organisation pour le Trophée National des Lycées.
- CONDITIONS** Un courrier de demande de subvention est à adresser à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort.
- MODALITES** Les subventions qui ont été accordées par le Conseil communautaire lors du vote du budget sont versées à leur bénéficiaire durant l'année en cours.



SERVICES ADMINISTRATIFS

SUBVENTIONS SUR DEMANDE

- OBJET** Lors du vote du budget primitif, la communauté de communes du Pays de Pierrefort étudie les demandes de subvention qu'elle a préalablement reçues émanant d'associations ou d'organismes œuvrant pour le territoire.
- BENEFICIAIRES** Les associations sportives ou culturelles qui organisent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort des manifestations ayant un rayonnement départemental.
En 2009, les bénéficiaires ont été :
- le Comité Départemental de Cyclisme pour l'organisation du Tour du Cantal Cadets,
 - le Ski Club Pierrefort-Gourdièges : pour l'organisation de « La Virade », semi-marathon de Pierrefort-Gourdièges
 - l'Etape Sanfloraine pour l'organisation de l'Etape Sanfloraine
 - l'Association Carladès pour le Festival des Insolites
- CONDITIONS** Les demandeurs doivent adresser un dossier de demande de subvention comprenant une notice explicative, un budget prévisionnel, une situation financière de l'association.
- MODALITES** Les subventions qui ont été accordées par le conseil communautaire lors du vote du budget sont versées à leur bénéficiaire durant l'année en cours.
Les bénéficiaires des subventions devront mettre en avant le soutien de la Communauté de Communes.



SERVICE ANIMATIONS

LOCATION DE LA HALLE D'ANIMATIONS

OBJET La communauté de Communes du Pays de Pierrefort met à disposition sous forme de location, les locaux de la Halle d'Animations composés de :

- ◆ une aire de jeux de 1 034 m², des gradins de 340 places et une billetterie ou caisse
- ◆ une zone vestiaires composée de quatre vestiaires joueurs, deux vestiaires arbitre,
- ◆ un bureau professeur, une infirmerie, des sanitaires
- ◆ un local entretien et un rangement « petits matériels »
- ◆ des locaux annexes : un office, un local matériel, une chaufferie gaz de puissance supérieure à 70 kw, un local cuisine inférieur à 20 kw (électrique)
- ◆ un parking en enrobé

BENEFICIAIRES Les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort
Les particuliers (sous certaines conditions)

CONDITIONS Les locaux pourront être mis à disposition soit pour une utilisation régulière, soit pour une utilisation occasionnelle.

- ◆ Utilisation régulière (clubs sportifs, écoles, collège) : le coût est fixé en fonction du nombre d'heures d'utilisation à l'année

Nbre d'heures d'utilisation	Tarif horaire
de 0 à 50 h annuelles	4,00 €
de 51 à 100 h annuelles	3,60 €
de 101 à 200 h annuelles	3,00 €
plus de 200h annuelles	2,00 €

- ◆ Utilisation occasionnelle (associations, amicales, particuliers...)

Type d'utilisation	Tarif en euros
@ aux manifestations de la cté à but non lucratif	150,00 €
@ aux manifestations de la cté à but lucratif	500,00 €
@ aux associations ext à but non lucratif)	500,00 €
@ aux associations ext à but lucratif	1000,00 €
@ aux particuliers (du vendredi au lundi inclus)	500,00 €

- ◆ En plus des locaux, des matériels spécifiques sont mis à la disposition des bénéficiaires sous conditions financières :

Type de matériels	Tarif en euros
<u>@ Moquette</u>	
si mise en place par bénéficiaire + 1 agent cté	50,00 €
si mise en place par agents cté	150,00 €
<u>@ Parquet (200 m²)</u>	
si mise en place par bénéficiaire + 1 agent cté	50,00 €
si mise en place par agents cté	150,00 €
<u>@ Podium</u> (non installés par agents cté)	50,00 €
<u>@ 50 Tables et bancs (lot de 25)</u> (non installés par agents cté)	50,00 €

MODALITES

La réservation du matériel doit obligatoirement se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au 04 71 23 23.54.



SERVICE ANIMATIONS

PRET DE MATERIEL Matériel de sonorisation

OBJET	<p>La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a procédé à l'acquisition d'une sono selon les caractéristiques ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Enceinte NSX◆ Ampli Audiophony CX 600◆ Fly case EN L 10U◆ Lecteur CD simple◆ Table de mixage behringer◆ Micro fil sensheiser◆ Micro HF micro main◆ Cablage◆ Ampli merlaud 200w◆ Pince micro pupitre
BENEFICIAIRES	<p>Les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort Les particuliers (la priorité est donnée aux associations et aux communes)</p>
CONDITIONS	<p>Pour les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, la mise à disposition de ce matériel se fait à titre gratuit Pour les particuliers, le prix de la location s'élève à 100 €.</p>
MODALITES	<p>La réservation du matériel doit obligatoirement se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au 04 71 23 23.54.</p>



SERVICE ANIMATIONS

PRET DE MATERIEL

Chapiteaux

OBJET	<p>La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a procédé à l'acquisition de quatre chapiteaux, d'une valeur globale de 14 442,06 euros, selon les caractéristiques ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ plein air blanc de 5m par 12m◆ rideau plein blanc◆ rideau fenêtre rectangulaire◆ pignon plein air 5 mètres◆ jeu de 2 barres de tension/140◆ gouttière fronton 5 m◆ gouttière latérale 12 m
BENEFICIAIRES	<p>Les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort Les particuliers (la priorité est donnée aux associations et aux communes)</p>
CONDITIONS	<p>50,00 € par chapiteau pour les communes et les associations 150,00 € par chapiteau pour les particuliers</p>
MODALITES	<p>La réservation du matériel doit obligatoirement se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au 04 71 23 23.54. au moins un mois avant la manifestation</p>



SERVICE ANIMATIONS

PRET DE MATERIEL Vidéoprojecteur

OBJET	<p>La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a procédé à l'acquisition</p> <ul style="list-style-type: none">◆ d'un vidéo projecteur numérique selon les caractéristiques ci-dessous :<ul style="list-style-type: none">- Projecteur numérique ACER PD 116 DLP 1800 lumens- Lampe Projecteur ACER PD 116 DLP <p>d'une valeur globale de 1 173,00 euros</p> <ul style="list-style-type: none">◆ d'un écran transportable avec trépied 3M Tripod TS 175 <p>d'une valeur globale de 100 euros</p>
BENEFICIAIRES	<p>Les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort Les particuliers (la priorité est donnée aux associations et aux communes)</p>
CONDITIONS	<p>Pour les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, la mise à disposition de ce matériel se fait à titre gratuit Pour les particuliers, le prix de la location s'élève à 50 € pour le vidéoprojecteur et à 20 € pour l'écran</p>
MODALITES	<p>La réservation du matériel doit obligatoirement se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au 04 71 23 23.54.</p>



SERVICE ANIMATIONS

PRET DE MATERIEL

Podiums

OBJET	<p>La Communauté de Communes du Pays de Pierrefort a procédé à l'acquisition de 6 podiums ALU TECH selon les caractéristiques ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ 6 podiums ALU TECH de 2m x 1m plateau phénolique◆ 9 clips de jonction <p>d'une valeur globale de 3 993,44 euros</p>
BENEFICIAIRES	<p>Les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort</p>
CONDITIONS	<p>Pour les associations et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort, la mise à disposition de ce matériel se fait à titre gratuit</p>
MODALITES	<p>La réservation du matériel doit obligatoirement se faire auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort au 04 71 23 23.54.</p>



SERVICE ANIMATIONS

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Aide aux transports

- OBJET** Le premier contrat éducatif local a été signé en 2002 entre la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort et l'Etat. Il vise à mettre en œuvre un projet éducatif sur les temps péri et extra scolaires, conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes et à rassembler tous les financements de façon cohérente.
- Parmi ces financements, la Communauté de Communes apporte une aide aux transports réalisés à l'intérieur du Département.**
- BENEFICIAIRES** Les associations, les communes, la communauté de communes
- CONDITIONS** Mettre en place des actions destinées aux enfants et aux jeunes sur les péri et extra scolaires nécessitant des frais de transport à l'intérieur du Département. Sous réserve de validation de l'action, les frais de transports sont subventionnés à hauteur de 30% par la Communauté de Communes.
- MODALITES** Les demandes se font au cours du 1^{er} trimestre par le biais d'une fiche à retirer, et à déposer une fois complétée auprès de la Communauté de Communes. Joindre un devis pour les frais de transport. Pour plus de renseignements contacter le 04.71.23.23.54.



OFFICE DE TOURISME

ACCUEIL ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

- OBJET** L'Office de Tourisme est un lieu d'accueil, d'informations, d'animations et de promotion.
Il est organisé en plusieurs espaces :
Un espace d'accueil
Un espace boutique
Un espace bureau
- BENEFICIAIRES** Population locale, associations, touristes
- SERVICES**
- ◆ Mise en place du calendrier des animations sur le Pays de Pierrefort
 - ◆ Aide à l'organisation ou à la promotion de certains évènements
 - ◆ Diffusion du guide des hébergements et du guide d'accueil (services, commerces, activités, visites...) des Pays de Saint-Flour et d'autres territoires du Cantal ou départements limitrophes
 - ◆ Diffusion de la liste des logements à l'année
 - ◆ Espace boutique
- MODALITES** Hors vacances scolaires : du lundi au samedi de 9h à 12h.
Petites vacances scolaires (toutes zones confondues) : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le samedi de 9h à 12h.
Juillet et août : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h ; les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h30 avec deux personnes les lundi, mardi et mercredi.
Tél : 04 71 23 38 04 – ot-pierrefort@wanadoo.fr



OFFICE DE TOURISME

ANIMATIONS SPORTIVES ET DE DECOUVERTE

- OBJET** Dans le cadre de ses missions, la Communauté de Communes organise des activités de pleine nature :
- Randonnée pédestre journée et demi-journée
 - Randonnée VTT journée et demi-journée
 - Raid de plusieurs jours à VTT ou à pied
 - Randonnée lever de soleil
 - Course d'orientation
 - Tir à l'arc
 - Randonnée joelette
 - Location raquettes à neige
 - Location VTT (avec casque)
- BENEFICIAIRES** Tous publics
- CONDITIONS** Le prix est en fonction de la grille tarifaire. Cependant des forfaits sont prévus dans le cas de séjours multi activités. A la demande, un devis peut être délivré.
- Ces programmes d'animations sont mis en place pendant la période estivale et les vacances scolaires.
En dehors de ces périodes, une demande peut être faite.
- MODALITES** Réservation obligatoire à l'office de tourisme du Pays de Pierrefort au 04 71 23 38 04.



VIE ECONOMIQUE

ZONE ARTISANALE

- OBJET** La zone artisanale du Pays de Pierrefort a été créée en 1999. Située à l'entrée de Pierrefort, elle est accessible par la route de Saint-Flour. Sur les 24 642m², seuls 6 270m² sont encore en vente.
- BENEFICIAIRES** Toute entreprise souhaitant s'y installer (entreprise à caractère artisanal ou industriel)
- CONDITIONS** Le prix du m² viabilisé a été fixé à 6.10€HT.
- MODALITES** Renseignements possibles en contactant les services administratifs de la Communauté de Communes au 04.71.23.23.54.

